



Paragraphe 23° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : Juillet à septembre 2023

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu (adresse)	Nombre de participants prévu
Aucun contrat de formation pour la période					

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le trimestre.